

## Déclaration Liminaire au CSAL du mardi 07/05/2024

Monsieur le Président,

Le 10 avril 2024, le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique faisait deux annonces remettant fortement en cause le statut de la fonction publique, la rémunération au mérite et le licenciement pour insuffisance professionnelle des fonctionnaires.

Concernant la rémunération au mérite, l'objectif est de placer au cœur de la carrière des agents l'évaluation professionnelle pour déterminer une rémunération variable en fonction du mérite.

S'agissant du licenciement, il s'agit de faciliter le licenciement pour insuffisance professionnelle qui, selon lui, n'est utilisé que dans des cas exceptionnels.

**Solidaires Finances Publiques** est opposé au principe de la rémunération au mérite. Celle-ci met les agents en concurrence, les laissant aux prises avec l'arbitraire hiérarchique là où les collectifs de travail ont besoin de cohésion et de soutien.

En poussant jusqu'au bout la question de la rémunération au mérite, nous nous posons beaucoup de questions, dans le contexte de gel des rémunérations qui ont perdu 25 % de leur valeur en 20 ans. Cela signifie-t-il que l'ensemble des fonctionnaires ont démerité depuis 20 ans et ont dès lors été pénalisés pour cette raison ?

La paupérisation des agents n'est pas près de se ralentir, notamment avec l'inflation qui aggrave encore ce phénomène. Et on voudrait rajouter là-dessus une rémunération variable en fonction du mérite ?

Si l'administration voulait aggraver le manque d'attractivité de la fonction publique elle ne pourrait pas mieux faire !

**Solidaires Finances Publiques** s'étonne que le licenciement des fonctionnaires ait été présenté par le Ministre comme une nouveauté. En effet, il existe déjà et peut-être décidé pour les agents faisant l'objet de sanctions disciplinaires graves.

Le Ministre voudrait donc plutôt banaliser une procédure qui, à ce jour, est relativement exceptionnelle. Là encore, avec un licenciement facilité, voire banalisé, que restera-t-il encore de l'attractivité de la fonction publique ?

Des agents publics mal payés, mal considérés, jetables à tout moment, cela ne fait pas rêver.

Autre « nouveauté » à l'ordre du jour social, la semaine en 4 jours.

Le gouvernement a souhaité que les administrations expérimentent la semaine en 4 jours dès ce printemps 2024. L'objectif avancé est l'amélioration des conditions de travail des agents. De même, l'amélioration de l'attractivité de la fonction publique est une nouvelle fois invoquée pour justifier cette nouvelle organisation du travail.

**Solidaires Finances Publiques** alerte sur ce qui ressemble hélas trop à un miroir aux alouettes. En effet, la semaine en 4 jours ce n'est ni plus ni moins que du temps de travail compressé qui risque de détériorer encore davantage des conditions de travail déjà bien dégradées.

**Pour Solidaires Finances Publiques**, cette expérimentation proposée à toutes les directions sans avoir fait l'objet d'un cadrage national amène des interrogations légitimes des personnels et de leur hiérarchie.

**Pour Solidaires Finances Publiques**, l'amélioration des conditions de travail passe par une réduction du temps du travail. **Solidaires Finances Publiques** revendique la mise en place de la semaine à 32 heures sans perte de salaire. Cela permettrait de partager le travail en créant des emplois. Cela permettrait de travailler toutes et tous !